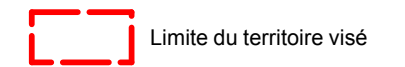


MRC DE ROUSSILLON

REGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI 190)



ANNEXE A: Règlement de contrôle intérimaire
numéro 190 (sur les lots 3 802 172 et 1 914 523
du cadastre du Québec aux adresses civiques
955, chemin Saint-José et 800, rue des
Conseillers à La Prairie).

Service de l'aménagement
du territoire

31 AOUT 2017

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du
gouvernement du Québec et de la CMM.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés
© CMM, tous droits réservés.